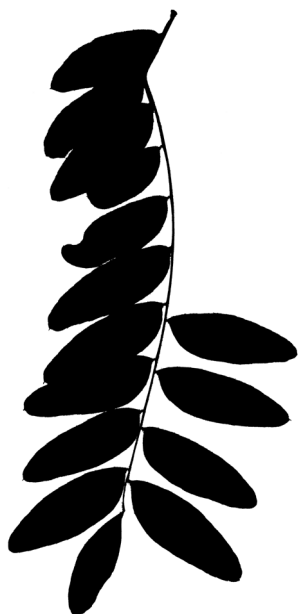


DOSSIER D'INSCRIPTION  
ATELIER ET COURS  
PUBLICS

Année 2026/2027  
Site de Pau



Adulte - fiche de renseignements

**Identité de l'élève**

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Téléphone .....

Adresse .....

Ville et code postal .....

Adresse électronique .....

- Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées (votre adresse mail sera uniquement utilisée pour vous envoyer les

**Signatures**

- Je m'assure d'avoir bien complété l'ensemble du dossier et confirme l'exactitude des informations renseignées.
- Je joins au présent dossier les pièces justificatives nécessaires à la détermination du tarif auquel ma situation correspond (voir grille tarifaire).
- J'accepte et je reconnais avoir pris connaissance les modalités d'inscription, d'organisation et de paiement des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à ....., le .....

Prénom / Nom : .....

Signature :

## CHOIX DES ATELIERS 2026/2027 – ADULTES SITE DE PAU

### Cours hebdomadaires

#### Cours hebdomadaires adultes

- Atelier modèle vivant (dès 18 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 16h45 à 19h45
- Couleur peinture (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – lundi de 14h15 à 17h
- Dessin et couleur (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – lundi de 17h à 19h45  
*△ Certaines séances prévoient la présence de modèles vivants qui posent potentiellement dénudés.*
- Dessin et illustration débutant (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – mardi de 13h30 à 16h30
- Initiation à l'aquarelle créative (dès 18 ans) – mercredi de 13h30 à 15h30
- Initiation à la peinture (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – mardi de 9h15 à 12h
- Initiation au dessin classique (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – jeudi de 13h30 à 16h30
- Labo du dessin (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – mercredi de 9h à 12h
- Mon projet en peinture (dès 18 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 9h à 12h
- Peinture & expérimentation (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – mardi de 17h à 19h45

#### Cours hebdomadaires adultes accessibles dès l'âge de 15 ans

- Dessin créatif (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – jeudi de 9h à 12h
- Langages du dessin (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 13h30 à 16h30
- Vers la peinture actuelle (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – jeudi de 16h45 à 19h45

#### Autres cours hebdomadaires

- Préparation aux concours des écoles d'art (16-20 ans) avec Ivan Lassere – samedi de 13h30 à 15h30

### Stages

#### Stages pendant les vacances d'automne

- Diorama en papier (dès 18 ans) avec Ivan Lassere  
*Durée : 2 demi-journées  
Dates : le 26 octobre 2026  
Horaires : de 10h à 12h et de 14h à 16h*

#### Stages pendant les vacances d'été

- Jardin (extra)ordinaire (dès 18 ans) avec Patricia Darribère  
*Durée : 2 demi-journées  
Dates : le 28 juin 2027  
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h*

### Partie réservée à l'administration

Quotient familial :

- QF < 850
- QF 851-1400
- QF > 1400

Ou, si autre situation :

- Étudiant-e
- RSA
- AAH
- ASS

Montant de l'inscription : .....

Paiement :

- Unique
- Fractionné en 2 fois (*uniquement possible pour les inscriptions aux cours hebdomadaires qui se font avant le mois de novembre*)

Mode de règlement :

- Carte bleue
- Chèque
- Espèces

## Modalités d'inscription aux ateliers et cours publics 2026/2027

### Procédure d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur place, directement auprès du secrétariat de l'école et sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Si un cours est complet, vous pouvez demander à être inscrit·e sur liste d'attente.

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Vous pouvez déposer un dossier d'inscription pour une tierce personne, dans la limite d'un seul dossier (en plus du votre le cas échéant).

### Liste des pièces à fournir :

- Le présent dossier dûment complété
- Un justificatif pour déterminer le tarif applicable à votre situation :
  - Si étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante en cours de validité
  - Si bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois
  - Pour toute autre situation : avis d'imposition établi en 2025 sur vos revenus 2024
- Un moyen de paiement (CB, chèque ou espèces)
- Pour les mineurs : une photo d'identité

### Inscription aux cours hebdomadaires *Organisation*

Les cours ont lieu chaque semaine du 21/09/2026 au 25/06/2027 inclus. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, les jours fériés et le pont de l'ascension.

Il n'y a pas de cours d'essais.

Il n'est pas possible d'assister à d'autres cours pour lesquels vous n'êtes pas inscrit·e pour compenser les cours qui auraient été manqués.

En cas d'absence ponctuelle d'un enseignant pour raison de santé, il n'est pas prévu de rattrapage du cours annulé. En cas d'absence prolongée, l'établissement met en place un remplacement de l'enseignant concerné, ou procède au remboursement au prorata des cours annulés.

Il vous est possible de changer de cours dans la limite d'un changement dans l'année et dans la limite des places disponibles. Pour cela, il vous faut informer le secrétariat préalablement.

### *Inscription en cours d'année*

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, dans la limite des places disponibles, que vous soyez déjà adhérent·e ou non.

Une réduction est appliquée au tarif annuel en fonction de la période où vous vous inscrivez (voir grille tarifaire). Le règlement de l'inscription se fait en une seule fois.

### **Inscription aux stages**

L'inscription à un stage se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Le stage se déroule sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Vous recevez un mail de confirmation la semaine précédent le stage. En cas d'annulation par l'établissement, l'inscription vous est remboursée.

### **Tarifs**

Voir grille tarifaire.

### **Paiement**

*Cours hebdomadaires*

L'inscription aux cours et ateliers est annuelle. Les droits d'inscription sont

annulés, quelle que soit la fréquentation du ou des cours.

Si vous vous inscrivez avant le mois de novembre, vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le 2ème cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2026.

Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

### *Stages*

L'inscription à un stage se règle en totalité et en une seule fois.

### **Résiliation de votre inscription**

*Cours hebdomadaires*

Vous pouvez résilier votre inscription et obtenir un remboursement à l'issue du 1er cours qui suit la date de votre inscription. Pour cela, il vous faudra adresser au secrétariat une demande de résiliation écrite accompagné de votre RIB.

Il ne sera pas possible de résilier votre inscription passé le délai imparti, que vous ayez effectivement participé au cours ou non.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

### *Stages*

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 8 jours avant le début du stage.

Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

## GRILLE TARIFAIRE 2026/2027

### Comment déterminer le tarif dont je bénéficie ?

Le montant de l'adhésion est déterminé en fonction des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024 (et non celui de la CAF).

**\*Calcul du QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois**

Si votre QF est inférieur à 1400, joindre une copie de votre avis d'imposition lors du dépôt de votre dossier.

### Je suis étudiant-e ou bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS)

Les étudiant-es de l'enseignement supérieur et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) bénéficient du tarif correspondant à la tranche la plus basse (<850).

Joindre un justificatif de votre situation lors du dépôt de votre dossier : certificat de scolarité pour l'année en cours pour les étudiant-es ou une attestation datée de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de minimas sociaux.

En l'absence de justificatif lors du dépôt de votre dossier, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

## Cours hebdomadaires du site de Pau

### Tarif 1A – Ateliers et cours « classiques »

Cours concernés :		
Dessin créatif	Dessin et couleur	Couleur peinture
Initiation à l'aquarelle créative	Initiation à la peinture	Dessin et illustration débutant
Labo du dessin	Langages du dessin	Initiation au dessin classique
Peinture et création	Peinture & expérimentation	Mon projet en peinture
		Vers la peinture actuelle

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 <sup>ème</sup> cours
< 850	150 €	136 €
851-1400	305 €	277 €
> 1400	380 €	345 €

### Tarif 1B – Ateliers et cours « spéciaux »

Cours concernés :		
Atelier modèle vivant		

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 <sup>ème</sup> cours
< 850	200 €	182 €
851-1400	355 €	322 €
> 1400	430 €	390 €

### Tarif 3 – Ateliers et cours enfant et ado

Cours concernés :		
L'atelier des jeunes talents	La petite fabrique	BD et manga
		Préparation aux concours des écoles d'art

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 <sup>ème</sup> cours
< 850	150 €	135 €
851-1400	225 €	205 €
> 1400	275 €	250 €

## GRILLE TARIFAIRE 2026/2027

### Comment déterminer le tarif dont je bénéficie ?

Le montant de l'adhésion est déterminé en fonction des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024 (et non celui de la CAF).

**\*Calcul du QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois**

Si votre QF est inférieur à 1400, joindre une copie de votre avis d'imposition lors du dépôt de votre dossier.

### Je suis étudiant·e ou bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS)

Les étudiant·es de l'enseignement supérieur et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) bénéficient du tarif correspondant à la tranche la plus basse (<850).

Joindre un justificatif de votre situation lors du dépôt de votre dossier : certificat de scolarité pour l'année en cours pour les étudiant·es ou une attestation datée de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de minimas sociaux.

En l'absence de justificatif lors du dépôt de votre dossier, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

### Stages du site de Pau Tarif 4A – Stages « classiques »

Stages concernés	QF <850	QF 851-1400	QF >1400
Affiche composite réaliste (12-18 ans)	40€	50€	60€
BD et animation (12-16 ans)	40€	50€	60€
Diorama en papier (dès 18 ans)	40€	50€	60€
Maison pop-up (12-15 ans)	80€	100€	120€
Planètes colorées (6-10 ans)	40€	50€	60€

### Stages 4B – Stages « spéciaux »

Stages concernés	QF <850	QF 851-1400	QF >1400
Jardin (extra)ordinaire (dès 18 ans)	50€	60€	70€
La peinture : du chevalet à l'art contemporain (8-12 ans)	50€	60€	70€